

Équipement biomasse - Vecteur Air (Quali'Bois Air)

Formation préparant à une qualification RGE

FEE
BAT
GAGNEZ EN
EFFICACITÉ !

Code
formation :
MOD_Bois Air

Durée : 3 jours (21 heures)

Public concerné :

- Plombiers-chauffagistes, futurs référents techniques pour l'installation d'équipements biomasse vecteur air.

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français courant : lu, écrit, parlé
- Maîtriser les calculs mathématiques
- Maîtriser l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants
- Télécharger l'application Conduits'Réno avant l'entrée en formation (disponible sur Apple Store ou Google Play)
- Réaliser un test de positionnement : [cliquez ici](#).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert agréé par Quali'EnR, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle comportant des apports théoriques en salle, des exercices et des travaux pratiques sur plateforme pédagogique agréée par Quali'EnR
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Remise d'une attestation de formation
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action
- Évaluation / sanction : pour satisfaire au critère de compétence prévu au référentiel de qualification Quali'EnR, le futur référent technique devra, à l'issue de cette formation :
 - ✓ obtenir la note minimum de 24/30 au QCM de contrôle des connaissances,
 - ✓ réussir une évaluation pratique en continu à partir d'exercices et de travaux pratiques sur plateforme.

Bon à savoir : la formation seule ne délivre pas la qualification : l'entreprise doit satisfaire plusieurs critères détaillés dans le dossier de l'organisme de qualification. Consultez son site internet ou rapprochez-vous de votre organisation professionnelle.

Objectifs :

- Connaître et savoir expliquer à un client le contexte environnemental, réglementaire et technique du bois ainsi que les différentes étapes de mise en œuvre d'un appareil à bois indépendant
- Calculer les besoins de chauffage et proposer l'appareil adapté en fonction des usages du client
- Maîtriser la conception d'une installation de fumisterie, l'installation du conduit et de l'appareil
- Assurer la mise en service, l'entretien et la maintenance préventive, diagnostiquer une panne
- Connaître les risques et travailler en sécurité.

Programme :

Certaines séquences seront assurées sous forme de travaux pratiques : distribution d'air chaud, mise en service et installation (inserts et poêles à bois).

■ 1^{er} JOUR :

- Le marché du bois : réglementation, labels, certifications, arrêtés
- Combustibles et combustion du bois, qualité de l'air et émission de polluants, solutions à mettre en œuvre
- Les différents types d'appareils, leurs caractéristiques
- Les incitations financières et le dossier administratif du client
- Les déperditions du bâtiment, les paramètres à prendre en compte pour l'installation et le raccordement de l'appareil bois.

■ 2^e JOUR :

- Fumisterie : mise en œuvre des conduits de fumée, des conduits de raccordement et des modérateurs de tirage
- Connaissance et élimination des risques d'incendie et d'intoxication
- Réhabilitation des conduits, tubage et chemisage
- Mise en œuvre et dimensionnement de l'amenée d'air comburant
- Distribution et récupération d'air chaud, règles de mise en œuvre de chaque type d'appareil (insert, foyer ouvert, poêle, cuisinière, appareil à granulés ...)
- PV de réception et fiche d'autocontrôle.

■ 3^e JOUR :

- Analyse de l'installation
- Maintenance préventive et entretien : points à vérifier
- Conseils d'utilisation et d'entretien au client, diagnostic de panne
- Guide de l'ADEME "se chauffer au bois"
- Sensibilisation à la sécurité, statistiques d'accidentologie, cadre réglementaire
- Équipements de sécurité à utiliser pour les travaux en toiture
- Contrôle des acquis (QCM).

Le + de la formation : une étape indispensable à l'obtention de la qualification Quali'Bois Air* (RGE).

* ou qualification équivalente QUALIBAT

